



## ACCEPTATION PROTOCOLE COVID-19 ASSB

### BADMINTON - PICKLEBALL

#### Demands aux pratiquants

- Se laver les mains avant et après la pratique avec du gel hydro-alcoolique ou du savon (essui personnel et jetable),
- Eviter tout contact direct avec d'autres personnes.
- Respecter les gestes barrières, la salutation et l'éternuement,
- et participer ainsi à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique,
- Porter un masque avant et après l'activité et dans tous les déplacements dans la salle,
- Eviter l'échange de matériel entre les participants ou avec une désinfection systématique.
- Éviter d'essuyer la transpiration à main nue et utiliser une serviette personnelle, un bandeau éponge au niveau du front et éventuellement au niveau du poignet,
- Pratique en salles et gymnases : par groupe de 16 personnes maximum pour 4 terrains
- Pratique du double possible,
- Ne pas changer de côté.
- Montage et démontage du filet par les animateurs avec port de gants si possible.
- Procéder au nettoyage des raquettes après chaque utilisation à l'eau savonneuse ou aux lingettes désinfectantes.
- Respect du protocole Covid de la municipalité quant à l'utilisation des salles.
- Désinfection de toutes les parties touchées dans la salle (poignées de portes...)
- Pas le covoiturage sauf pour les adhérents vivant sous le même toit ou se côtoyant régulièrement ou pour deux personnes : le conducteur et une personne assise à l'arrière (cf. décret du 11.05.2020); aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur

#### Matériel obligatoire à fournir par les participants

- Masque,
- Gel hydro-alcoolique,
- Serviette personnelle, (facultatif) bandeau éponge
- Mouchoirs jetables et/ou papier absorbant,
- Collations et boissons personnelles.

Pour les personnes ayant contracté le Covid-19, une consultation médicale s'impose avant la reprise. La reprise de l'activité physique peut être examinée lors des consultations médicales de suivi de patient Covid-19,

Pour les personnes contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours. Une consultation n'est pas nécessaire ensuite pour la reprise si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours,

En cas de personne symptomatique, ne pas venir à l'activité, en cas de présence, les animateurs lui demanderont de quitter les lieux et l'inviteront à consulter,

**Compte-tenu des règles sanitaire une fiche de traçabilité confirmant la présence de tous les joueurs sera établie par l'animateur.**

Je soussigné (e) .....atteste avoir pris connaissance du protocole Covid-19 de l'ASSB

et m'engage à le respecter

Fait à BRETIGNOLLES SUR MER le

Signature de l'Adhérent